

Pour accéder au module de demande de bourses,

**Nouveaux responsables légaux au collège :
vous devrez avoir activé vos comptes téléservices
après la rentrée. Un courrier vous sera transmis par
mail ou par voie postale.**

**Les responsables légaux déjà inscrits sur téléservices
conservent les identifiants et mot de passe de l'année
précédente.**

Nous restons à votre disposition.

**Lien pour le simulateur de calcul de bourses collège :
[http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-
financieres-au-
college.html#Le_simulateur_de_bourse_de_college](http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le_simulateur_de_bourse_de_college)**

**Lien pour l'accès aux téléservices ARGOS2 :
<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/argos/> ou
<https://teleservices-ac-bordeaux.fr/ts>**